



CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 4 juin 2020
COMPTE RENDU DE LA SÉANCE VALANT PROCÈS VERBAL

Conseillers municipaux présents en début de séance

M. Michel BRUNET, M. Yves BERNARD, Mme Françoise PIRAT, M. Joël CORDENOD, Mme Valérie CLAIN, Mme Johana VEYRAT, Mme Françoise VELON, M. Christian REYNAUD, Mme Catherine MOREL, M. Philippe MARCON, Mme Delphine LAVIGNE, M. Christophe DISSES, Mme Christine FAVIER, M. Sébastien PUGET.

Conseillers municipaux absents

Néant

Suite aux démissions de Monsieur Christian PERRIN, de Monsieur Gilles PEISSON et de Madame GERAT, sont installés au Conseil Municipal Madame Christine FAVIER et Monsieur Sébastien PUGET. La démission de Madame GERAT a été transmise à la Préfecture pour sa prise en compte.

La séance se déroule sans public pour respecter les consignes sanitaires liées à la pandémie COVID 19.

Le maire demande au Conseil Municipal s'il accepte la présence du correspondant de La Voix de l'Ain. Le Conseil accepte à l'unanimité la présence du correspondant de presse.

Ordre du jour :

- 1) Désignation d'un secrétaire de séance
- 2) Vote des indemnités des élus
- 3) Délégation de pouvoir du Maire
- 4) Election des délégués dans les organismes extérieurs
- 5) Création des commissions communales internes
- 6) Questions diverses

Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h en donnant lecture de l'ordre du jour.
La secrétaire de séance désignée est Madame Johana VEYRAT.

Vote des indemnités du Maire et des adjoints

Les indemnités du maire et des adjoints sont financées par le budget communal.
L'indemnité du maire n'est pas soumise au vote. Celles des adjoints sont soumises au Conseil pour accord. Le Conseil accepte les propositions de Monsieur le Maire, à savoir :

Pour le maire : 2 006,08 € brut
Pour le premier adjoint : 770,10 € brut
Pour le second adjoint : 500,00 € brut
Pour le troisième adjoint : 400,00 € brut

Délégation de pouvoir au Maire

Monsieur le Maire donne lecture de la délégation de pouvoir, qui permet au maire de prendre certaines décisions avec l'obligation d'en rendre compte au Conseil Municipal.

Elections des délégués dans les organismes extérieurs

S.I.V.O.S :

Titulaires : Michel BRUNET, Catherine MOREL
Suppléants : Delphine LAVIGNE

Conseil d'administration de l'EPHAD

Titulaires : Michel BRUNET, Yves BERNARD, Françoise VELON

Correspondant Défense

Philippe MARCON

Correspondant sécurité routière

Philippe MARCON

Commission MAPA et appel d'offres

Titulaires : Michel BRUNET, BERNARD Yves, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD
Suppléants : Christian REYNAUD, Sébastien PUGET, Catherine MOREL, Christophe DISSES

Représentants au Conseil d'administration du Collège Louis VUITTON

Titulaire : Christian REYNAUD
Suppléant : Philippe MARCON

Syndicat Intercommunal d'Energie et de e-communication de l'Ain (SIEA)

Titulaire : Michel BRUNET
Suppléant : Yves BERNARD, Christophe DISSES

Syndicat des eaux Saône, Veyle, Reyssouze

Titulaire : Yves BERNARD
Suppléant : Christian REYNAUD

Syndicat du bassin versant de la Reyssouze

Titulaires : Philippe MARCON, Catherine MOREL

Suppléants : Johana VEYRAT,

Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S)

Monsieur le Maire propose 8 élus pour animer le CCAS qui a pour mission principalement la gestion de La Résidence Grange Pourret.

Le Comité d'administration du C.C.A.S est composé de membre du Conseil Municipal et de personnes extérieures au Conseil.

Sont proposés :

Michel BRUNET, Françoise PIRAT, BERNARD Yves, Catherine Morel, Valérie CLAIN, Françoise VELON, Johana VEYRAT, Philippe MARCON

Monsieur le Maire contactera les personnes extérieures au Conseil Municipal pour savoir si elles veulent continuer à faire partie du Conseil d'administration.

Désignation des commissions thématiques internes et compositions de celles-ci

Monsieur le Maire ayant donné des délégations aux trois adjoints pour suivre les affaires communales, il convient de définir les commissions, leur nombre, leur thématiques et leur composition. Le Maire est Président de droit de toutes les commissions. Les commissions sont des groupes de travail assez souples. Il n'y aura pas systématiquement envoi de convocation.

Commission commerce, économie, contrats (baux, assurances, abonnements), finances, autorisation occupation domaine public, relation avec la presse, relations extérieures

Monsieur le Maire Michel BRUNET

BERNARD Yves, Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Delphine LAVIGNE, Sébastien PUGET

Commission urbanisme, communication, voirie urbaine, police, sécurité, propreté, gestion du personnel technique, manifestations locales

Adjoint délégué : Yves BERNARD

Membres : Françoise PIRAT, Joël CORDENOD, Christian REYNAUD, Catherine MOREL, Valérie CLAIN, Christophe DISSES, Johana VEYRAT, Philippe MARCON

Commission affaires sociales (C.C.A.S), relation avec les associations, marché, location de salles, équipement, intendance, animations

Adjointe déléguée : Françoise PIRAT

Membres : Yves BERNARD, Joël CORDENOD, Delphine LAVIGNE, Christine FAVIER, Catherine MOREL, Christian REYNAUD, Valérie CLAIN, Françoise VELON, Johana VEYRAT

Commission bâtiments, chemins ruraux, cimetière, environnement, suivi projets et travaux

Adjoint délégué : Joël CORDENOD

Membres : Yves BERNARD, Françoise PIRAT, Christine FAVIER, Christophe DISSES, Christian REYNAUD, Johana VEYRAT, Sébastien PUGET

Convention de servitude avec TRIVIGAZ

En confirmation des décisions précédentes, Monsieur le Maire est autorisé à signer cette convention de servitude

Questions diverses

Fleurissement

Il est coutume que des conseillers municipaux participent au Comité de fleurissement. Dans cet esprit, Monsieur le Maire demande aux conseillers présents s'il y a des volontaires pour participer au travail de cette association.

Se portent volontaires : Christian REYNAUD, Philippe MARCON, Valérie CLAIN, Françoise PIRAT, Johana VEYRAT.

Pandémie COVID 19

Les rassemblements de personnes étant interdits, les animations de la vogue sont annulées. Le feu d'artifice est reporté. Les salles de réunions restent fermées. Concernant la réouverture de la bibliothèque, elle sera effective le 8 juin grâce à l'investissement des bénévoles.

Suite à la phase 2 du déconfinement et au décret du 31 mai 2020, le déroulement du marché est de nouveau modifié. Un double sens sera instauré, séparé par des barrières et de la rubalise. Il y aura une entrée et une sortie à chaque extrémité de la Grande Rue, avec à disposition pour les visiteurs, du gel hydro alcoolique.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire lève la séance à 20h45.